

## Demande d'ouverture d'un J. Safra Sarasin compte pilier 3a / Ordre de placement sur titres

À compléter et faire <b>signer</b> par le preneur de prévoyance, puis tran	smettre à la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a :	
☐ Monsieur ☐ Madame	2e compte (si un compte pilier 3a existe déjà chez nous) 3e compte (si deux comptes pilier 3a existent déjà chez nous)	
Nom	Rue/N°	
Prénom	NPA/Lieu	
Date de naissance	État civil	
Nationalité	Date de mariage	
N° AVS	N° de téléphone	
Veuillez joindre une copie valide et signée du passeport/de la carte d'ide	entité (recto/verso).	
Versement au concubin  Dans le cas d'une communauté de vie existante, une attestatio (le formulaire se trouve en ligne sur product.jsafrasarasin.com/int  Déjà affilié à une institution de prévoyance du 2e pilier	·	
(par exemple, caisse de pension)	fondation pilier 3a	
☐ Sans 2e pilier (par exemple, caisse de pension)	Un avoir de prévoyance sera transféré d'un autre pilier 3a vers la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a	
☐ Indépendant	☐ Je suis client de la Banque J. Safra Sarasin SA	
Le preneur de prévoyance s'engage à communiquer spontanément toute modification à la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a. Le preneur de prévoyance est l'unique ayant droit économique aux valeurs mobilières qui seront déposées sur ce compte.		
Le preneur de prévoyance conclut la convention suivante ave dénommée la « la Fondation ») en vue de la constitution individuell		
Versements sur le compte		

Vous recevrez un bulletin de versement pour vos paiements personnels avec la confirmation d'ouverture.

Pour les virements provenant d'autres fondations du pilier 3a, veuillez utiliser le compte global **IBAN CH45 0875 0006 7971 8130 0** au nom de J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a, 4002 Bâle. Dans l'espace dédié aux commentaires, veuillez inscrire le nom, le prénom et la date de naissance du client.

Le preneur de prévoyance peut à tout moment modifier le montant de ses contributions dans les limites réglementaires et légales, ou suspendre ses versements. Le preneur de prévoyance peut placer tout ou partie de ses avoirs de prévoyance dans les deux « cycles de vie LPP » de la J. Safra Sarasin Fondation de placement. Les détails sont exposés dans les pages suivantes.



## Profil d'investisseur - Profil de risque

### Partie 1: propension au risque

	pp		
1.	<b>Objectif de placement :</b> Laquelle des affirmations suivantes décrit le mieux v	otre objectif de placement	?
	<ul> <li>1 - Préservation du capital avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital minimes (portefeuille A)</li> </ul>	Élevée	Portefeuille
	2 – Revenus faibles, mais stables avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital faibles (portefeuille B)	Rendement Attendu Portefeuill	Portefeuille E D
	3 – Taux de rendement modérés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital moyens (portefeuille C)	Portefeuille B	
	4 – Taux de rendement élevés avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital élevés (portefeuille D)	Faible Portefeuille  A  Faible Fluctuations de	valeur et Élevée
	5 – Taux de rendement maximal avec des risques de fluctuations de valeur et de pertes de capital très élevés (portefeuille E)	pertes en capital (	
2.	Votre attitude face au risque : Comment réagiriez-vous si la Fondation pilier $20\%$ ?	3a enregistrait une perte no	on réalisée de
	1 – Vous vendez l'intégralité de vos placements pour ne pas subir de nouvelles pertes		
	2 – Vous vendez la majeure partie de vos placements pour minimiser le risque de pertes supplémentaires	miale	
	3 – Vous vendez quelques placements pour réduire le risque de pertes et attendez que la valeur de vos autres placements se rétablisse	Valeur patrimoniale	7/0
	4 – Vous maintenez vos investissements et attendez une amélioration de la valeur	Temp	)s
	5 – Vous achetez d'autres placements pour profiter de la baisse des prix. Vous optez pour une stratégie de placement plus risquée.		
3.	<b>Tolérance aux pertes :</b> Quelle volatilité pourriez-vous tolérer avant d'opter poplus faible ?	our une stratégie avec un pr	ofil de risque
	1 – Une volatilité de 5 % maximum		
	2 – Une volatilité de 10 % maximum		
	3 – Une volatilité de 20 % maximum		
	4 – Une volatilité de 30 % maximum		
	5 – Une volatilité de plus de 30 %		
Éval	uation de la propension au risque		

Somme des réponses aux questions susmentionnées. Votre propension au risque est exprimée sur une échelle de 1 (très faible) à 5 (élevée). Remarque : L'échelle de points ci-dessous ne s'applique que si vous avez répondu à toutes les questions susmentionnées.

Total des points :	Propension au risque
3 – 4	☐ 1 − Très faible
5 – 7	2 – Modérée
8 – 10	3 – Moyenne
11 – 13	4 – Supérieure à la moyenn
14 – 15	☐ 5 – Élevée



## Partie 2 : capacité de risque

1.	Quel âge avez-vous?  5 - Moins de 30 ans 4 - Entre 30 et 40 ans 3 - Entre 40 et 50 ans 2 - Entre 50 et 60 ans 1 - Plus de 60 ans	
2.		en de temps disposez-vous pour atteindre votre objectif de placement (au plus tard s quoi le versement est obligatoire) ?
	<ul> <li>□ 0 - Moins de 2 ans : les inf</li> <li>□ 1 - Plus de 2 ans</li> <li>□ 2 - Plus de 5 ans</li> <li>□ 3 - Plus de 7 ans</li> <li>□ 4 - Plus de 10 ans</li> <li>□ 5 - Plus de 15 ans</li> </ul>	vestissements ne sont pas recommandés
3.		continuer à financer votre train de vie habituel si vos revenus réguliers disparaiss- vendre de biens immobiliers et de titres) ?
	<ul> <li>□ 1 - Moins de 3 mois</li> <li>□ 2 - Entre 3 et 6 mois</li> <li>□ 3 - Entre 6 et 12 mois</li> <li>□ 4 - Entre 12 et 24 mois</li> <li>□ 5 - Plus de 24 mois</li> </ul>	
4.	À combien s'élève votre fortune g  1 – Moins de CHF 50'000  2 – Entre CHF 50'000 et CHI  3 – Entre CHF 150'000 et CH  4 – Entre CHF 250'000 et CH  5 – Plus de CHF 500'000	HF 250'000
Total	des points :	Capacité de risque
	3 – 5	1 – Très faible
	6 – 8	2 – Modérée
	9 – 11	3 – Moyenne
	12 – 14	4 – Supérieure à la moyenne
	>14	5 – Élevée

## Partie 3 : profil de risque

Les résultats relatifs à votre profil de risque figurent sur les pages 2 et 3.				
Propension au risque		Capacité de risque	Profil de risque identifié	
1 – Très faible 2 – Modérée 3 – Moyenne 4 – Supérieure à la moyenne 5 – Élevée		<ul> <li>1 − Très faible</li> <li>2 − Modérée</li> <li>3 − Moyenne</li> <li>4 − Supérieure à la moyenne</li> <li>5 − Élevée</li> </ul>	<ul> <li>1 − Très faible</li> <li>2 − Modéré</li> <li>3 − Moyen</li> <li>4 − Supérieur à la moyenne</li> <li>5 − Élevé</li> </ul>	
Le profil de risque identifié co	rrespo	ond à la valeur la plus faible de la propension au ris	sque ou de la capacité de risque.	
Partie 4 : profil d'invest	tisse	ment		
Vous avez opté pour le profil d	d'inves	stissement suivant pour vos placements déposés	auprès de la Fondation pilier 3a :	
1 – Très faible		Vous accordez une importance particulière à la p accepter des rendements très faibles pour m fluctuations de valeur et pertes de capital sur vos	inimiser le plus possible les éventuelles	
2 – Modéré		Vous préférez que les rendements de vos placements proviennent majoritairement de revenus réguliers et d'une certaine plus-value de vos actifs. Vous êtes prêt à accepter des rendements faibles avec un faible risque de fluctuations de valeur et de pertes de capital sur vos placements.		
3 – Moyen		Votre objectif consiste à réaliser une plus-value modérée sur vos placements. Vous préférez que vos rendements proviennent à la fois de revenus réguliers et de plus-values. Vous êtes disposé à accepter des placements qui présentent un risque modéré de fluctuations de valeur et de pertes de capital.		
4 – Supérieur à la moyenne		Votre objectif consiste à réaliser une forte plus placements qui présentent un risque élevé de flu		
5 – Élevé		Votre objectif consiste à obtenir les meilleurs re accepter des placements qui présentent les plus de pertes de capital.	•	

### Clause de non-responsabilité

Le profil de risque pour lequel vous avez opté constitue la base de tous les futurs placements de la Fondation pilier 3a. Si le profil de risque choisi est plus élevé que le profil de risque identifié, vous confirmez que vous avez été averti des risques liés au choix d'un profil plus élevé que le profil de risque identifié. Dans ce contexte, vous avez la possibilité de demander des conseils en la matière.



## Ordre de placement sur titres

### Les « cycles de vie LPP » de la J. Safra Sarasin Fondation de placement

Si vous êtes titulaire d'un compte auprès de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a, nous vous proposons nos deux « cycles de vie LPP » qui vous permettront d'optimiser le rendement corrigé du risque de votre avoir de prévoyance. Par rapport à un simple dépôt sur votre compte, les placements en valeurs mobilières sont sujets à des fluctuations de cours d'autant plus importantes que la part investie en actions est élevée. L'investisseur peut tout aussi bien profiter d'une évolution positive que subir des pertes dans le cas contraire.

### Le « cycle de vie LPP traditionnel »

Avec le « cycle de vie LPP traditionnel », vous avez, en plus de votre compte, le choix entre cinq groupes de placement de la J. Safra Sarasin Fondation de placement couvrant tout le processus de placement, depuis la constitution du patrimoine jusqu'au moment du retrait de l'avoir.

### Le « cycle de vie LPP durable »

Les investisseurs qui souhaitent prendre en compte des critères écologiques et sociaux en plus des aspects financiers peuvent opter pour le « cycle de vie LPP durable », composé de deux groupes de placement. L'allocation d'actifs des portefeuilles LPP durables s'appuie sur les principes économiques d'investissement durable de la Banque J. Safra Sarasin SA. Elle est constituée à l'aide des autres groupes de placement durables de la J. Safra Sarasin Fondation de placement.

### Des investissements flexibles

Vous pouvez déterminer vous-même le montant et le moment de l'investissement en passant des ordres uniques. Si vous placez un ordre permanent, chacun de vos versements sera investi directement dans la stratégie choisie.

Vous pouvez choisir à tout moment d'arbitrer entre ordre unique et ordre permanent. Vous avez également la possibilité de répartir votre avoir de prévoyance entre plusieurs stratégies et/ou de passer sans frais de l'une à l'autre.

Je passe auprès de la Fondation

Un ordre d'achat unique (L'ordre unique suppose l'investissement du montant spécifié uniquement. En l'absence d'ordre complémentaire,

pour le groupe de placement  LPP Production	les versements ultérieurs seront portés au crédit du compte pilier 3a et rémunérés au taux d'intérêt en vigueur.)  pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
☐ LPP Rendement	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
LPP Croissance	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
☐ LPP Futur	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
LPP Actions 80 (non conforme à l'OPP2)	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
LPP Durable Rendement	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
☐ LPP Durable	pour une contre-valeur de CHF pour la totalité du solde en compte
un achat d'ordre permanent  pour le groupe de placement  LPP Production%  LPP Rendement%	(Tous les soldes en compte seront investis dans trois stratégies maximum jusqu'à révocation de l'ordre.  Veuillez indiquer les répartitions en pourcentage, dans la limite de 100 %.)  LPP Futur%  LPP Durable Rendement%  LPP Durable%
LPP Croissance%	(non conforme à l'OPP2)

auprès de la « J. Safra Sarasin Fondation de placement », à Bâle, aux cours en vigueur le jour de bourse suivant la réception de l'ordre.



# J. Safra Sarasin

### Le « cycle de vie LPP traditionnel »

Groupe de placement	Part stratégique	Marge de fluctuation	Profil de	Horizon de
	d'actions	des actions	risque	placement
LPP Production	15 %	10-20 %	1	min. 2 ans
LPP Rendement	25 %	20-30 %	2	min. 5 ans
LPP Croissance	35 %	30-40 %	3	min. 7 ans
LPP Futur	45 %	40-50 %	4	min. 10 ans
LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2	80 %	50-95 %	5	min. 15 ans

### Le « cycle de vie LPP durable »

Groupe de placement	Part stratégique d'actions	Marge de fluctuation des actions	Profil de risque	Horizon de placement
LPP Durable Rendement	25 %	10-35 %	2	min. 5 ans
LPP Durable	38 %	25-50 %	3	min. 7 ans

### Informations complémentaires sur le produit « LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2 »

La part en actions et les fluctuations de valeur de cette stratégie de placement sont nettement plus élevées que pour les produits de prévoyance traditionnels. Ce groupe de placement convient donc aux investisseurs ayant un profil de risque correspondant et/ou un horizon de placement d'au moins 15 ans.

### Caractéristiques et risques des placements

Le preneur de prévoyance confirme avoir été informé par l'intermédiaire des caractéristiques et des risques associés aux placements dans les produits de prévoyance de la Fondation. Ce faisant, le preneur de prévoyance note en particulier que la Fondation ne saurait en aucun cas lui assurer ou lui garantir une évolution positive de la valeur de ses avoirs. Le preneur de prévoyance est conscient du fait que la valeur des placements puisse fluctuer à la hausse comme à la baisse, indépendamment des rendements passés. Tous les placements sont susceptibles de voir brutalement leur valeur chuter. Il peut arriver qu'en liquidant un placement, l'investisseur récupère un montant inférieur à sa mise initiale.

Le preneur de prévoyance confirme en outre que le placement souhaité convient bien à son profil de risque, tant en termes de composition que d'horizon de placement.

### Votre profil de risque

La part stratégique en actions du groupe de placement vous permet de choisir à tout moment une stratégie adaptée à votre profil de risque (capacité de risque et propension au risque).

La <u>propension au risque</u> (expérience des investissements, attitude à l'égard des pertes de valeur, rendements attendus) indique dans quelle mesure vous êtes est disposé à faire face lui-même aux fluctuations de valeur – gain/perte – et à prendre des risques pour pouvoir réaliser un rendement plus élevé.

La <u>capacité de risque</u> (âge, situation financière, horizon d'investissement) désigne votre aptitude à supporter des fluctuations de valeur et des pertes sur vos placements sans se retrouver dans une situation financière précaire. Moins vous êtes tributaire du capital investi pour acquitter de vos obligations, plus votre capacité de risque est élevée.

Si votre situation personnelle subit des changements importants (âge, retraite, revenu, statut matrimonial, héritage, etc.) qui exigent une adaptation de la stratégie de placement actuelle, vous pouvez très bien changer de stratégie pour passer à celle qui vous correspond mieux.

Si votre décision de placement n'est pas en adéquation avec votre profil de risque et que vous opte pour une stratégie de placement différente, il en assume vous-même les risques associés.

### Règlement

Par ailleurs, les relations entre la Fondation et le preneur de prévoyance sont régies par la version actuelle en vigueur du règlement de la Fondation. Le preneur de prévoyance déclare en posséder un exemplaire et avoir pris connaissance de son contenu.

### Commission d'intermédiaire et de gestion de portefeuille

Le preneur de prévoyance prend acte du fait que l'intermédiaire puisse percevoir une commission de placement et/ou de gestion de portefeuille pour ses fonctions d'intermédiation et de conseil au preneur de prévoyance. Ce dernier renonce à faire valoir tout droit au titre de telles prestations à la Fondation ou à la Banque.

### Non-responsabilité au titre des conseils prodigués par l'intermédiaire

Le preneur de prévoyance dégage la Fondation et la Banque de toute responsabilité concernant les prestations de l'intermédiaire.



### Transmission des données à un intermédiaire éventuel

Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à communiquer à l'intermédiaire, à la Banque et/ou à l'une de ses sociétés affiliées (en particulier ses filiales à 100% ou sociétés domiciliées en Suisse dans lesquelles la Banque détient une participation majoritaire) les données relatives à ce compte de prévoyance du pilier 3a et aux placements sur titres. Ces données sont transmises afin que le preneur de prévoyance puisse profiter pleinement de l'offre de prestations du destinataire des données.

Commission d'émission du placement sur titres %, directement débitée des avoirs des avoirs de prévoyance (commission d'intermédiation).	L'intermédiaire :  Tampon :
	Signature :
Lieu d'exécution et for juridique Le lieu d'exécution et le for juridique pour toutes les procédures droit d'intenter une action auprès de tout autre tribunal compéte	s sont ceux du siège de la Fondation. Cette dernière a cependant le ent.
	ssent formulaire a été complété conformément à la vérité et qu'il a nées erronées constitue un acte punissable par le Code pénal suisse
Lieu et date	Signature du preneur de prévoyance